

FACTURE N°

41

SBTPP SAS

au capital de 23 940 €

39 Chemin de l'Eglise

31450 BHLBERAUD

Tél. : 05 61 20 34 99

E-mail : sbipp@orange.fr

SIRET 522 939 206 00010 - APE 4312A

Mauriques Denis

Bel Houn'ou

PR 61 522 939 206 17400 co

n° TVA intracommunitaire

le 26 Juillet 2013

EXACOMPTA

Vidange Fosse septique

6 remplissage de la fosse en HT	200,00
et à la charge du client	0,00

TVA 10%	20,00
---------	-------

payé par chèque S générale	
M 000 1181	

Total HT	220,00
----------	--------

REGLEMENT pour le

Conditions d'escompte pour paiement anticipé

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-6 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012)

ATTESTATION DE REJET

Je soussigné Gérard GRIMAUD, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme à la Mairie de Castelnaudary, autorise M. CARRIGUES Denis, domicilié « Bel Horizon » route de Toulouse à Castelnaudary, à rejeter dans le milieu naturel les eaux épurées issues du système épurateur, tel que présenté dans le dossier établi par la société G.Z.C.Environnement en novembre 2007 pour la prescription et le dimensionnement d'une filière d'assainissement non collectif relatif à un renouvellement du système épurateur.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Castelnaudary, le 16 janvier 2008.

L'Adjoint délégué,




Gérard GRIMAUD.